



CONCOURS D'ÉCRITURE 2024-2025

Thème : "Ce serait bien si..."

ARTICLE 1

À l'initiative du Conseil régional, l'Agence régionale du Livre, organisatrice du **Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, met en œuvre un **Concours d'écriture dans le cadre de ce Prix littéraire**.

ARTICLE 2 – Critères d'éligibilité

Le concours d'écriture s'adresse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à **tous les lycéens et apprentis** :

- des **LYCÉES** et **CFA** engagés dans le **Prix littéraire en cours >> 2024-2025**,
- des **LYCÉES** et **CFA** engagés dans le **Prix littéraire l'année dernière >> 2023-2024**.

ARTICLE 3 - Temporalité

Ouverture du concours : novembre 2023.

Réception des textes : au plus tard le 30 mars 2025.

ARTICLE 4 – Thème

Le thème retenu est : "**Ce serait bien si...**"

ARTICLE 5 – Genre et cadre du texte

Le genre est celui de la **fiction** sous la forme **d'une nouvelle**.

Celle-ci devra :

- >> être **titrée**
- >> former **un "ensemble autonome et complet"** (comporter un début et une fin)
- >> comporter **de 5 000 à 8 000 signes** maximum (espaces compris)
- >> être une **création originale inédite**
- >> signée d'**un.e seul.e auteur.e**

ARTICLE 6 – Forme du texte

Les nouvelles sont présentées sous forme numérique :

- >> **format word (.doc ou .docx)** >> pas de .pdf !
- >> composé en police : Times, corps 12
- >> interlignage 1,5

ARTICLE 7 – Envoi du texte

Les nouvelles sont adressées sous forme de fichier numérique à l'adresse mail suivante : prix@livre-provencealpescotedazur.fr

ARTICLE 8 – Calendrier du Concours

Les textes reçus suivent plusieurs étapes de sélection :

- * 1^{ère} étape : Réception des textes **au plus tard le 30 mars 2025.**
- * 2^{nde} étape : Lecture des textes reçus par l'Agence régionale du Livre ;
désignation des 15 à 20 textes demi-finalistes le 23 avril 2025.
- * 3^e étape : Lecture des textes demi-finalistes par le Comité de Sélection du Prix littéraire ;
désignation des 5 textes finalistes le 07 mai 2025.
- * 4^e étape : Lecture des 5 textes finalistes par l'auteur.e Lauréat.e ROMAN du Prix littéraire 2023-2024, qui désigne le texte vainqueur.

ARTICLE 9 – Proclamation

- * Le Prix du Concours d'écriture est **décerné par l'auteur.e Lauréat.e ROMAN** du Prix littéraire, à l'occasion de la journée de Clôture au 6Mix à Aix-en-Provence, le 22 mai 2025.
- * Tous les demi-finalistes sont invités à assister à cette journée.
- * L'auteur Lauréat ROMAN y lit publiquement un extrait de la nouvelle proclamée lauréate.
- * **Les 5 nouvelles finalistes sont publiées** sur le site du Prix littéraire et valorisée par tous les moyens dont l'Agence régionale du Livre dispose. Elles sont également publiées sur les sites du Conseil régional et des académies d'Aix-Marseille et Nice.
- * Le/la jeune lauréat.e reçoit des cadeaux du Conseil régional, ainsi qu'un bon d'achat Librairie d'une valeur de 200 € remis par l'Agence du Livre, organisatrice du Prix littéraire.

ARTICLE 10 – Lecture publique

À l'automne 2025, les cinq textes finalistes font l'objet d'une lecture publique par un.e comédien.ne professionnel.le, **au Théâtre du Chêne Noir à Avignon**, en présence des cinq auteur.es. L'événement figurera dans le programme du Théâtre et sera annoncé par tous les moyens dont disposent l'Agence et le Théâtre du Chêne Noir.

ATTENTION !

Ce concours ne saurait en aucun cas être apparenté à un devoir scolaire imposé.

Pour en savoir plus sur les précédentes éditions du Concours d'écriture de nouvelles

<https://prixlitteraire-regionsud.fr/le-concours-decriture/>

